

1. *Débitrice:* **Luini SA**, Au Molliau, 1131 **Tolochenaz**

2. *Remarques:* A vous tiers intéressés.

D'office, vous êtes cités à comparaître a mon audience du lundi 3 mars 2003, à 15 heures dans la salle des séances du Tribunal d'arrondissement, à Nyon, route de St-Cergue 38, pour voir statuer sur la demande de sursis concordataire présentée à ses créanciers par Luini SA, représentée par l'aab Pascal Stouder à Lausanne.

Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience pour y fournir les renseignements qu'ils pourraient posséder sur la situation de la société débitrice.

L'effet suspensif est prononcé, de sorte que les poursuites et requêtes de faillite sont suspendues jusqu'à droit connu sur la demande de sursis concordataire.

Le président: Marianne Gani

Tribunal d'arrondissement de la côte
1260 Nyon

(00875502)